



**ARRÊTÉ ACCORDANT
UN PERMIS DE CONSTRUIRE
DELIVRE PAR LE MAIRE AU NOM DE LA COMMUNE**

Demande déposée le 3 mars 2024 et complétée le	
Par :	Monsieur Mercier Nicolas
Demeurant à :	23 Chemin De Clayac 33710 PRIGNAC ET MARCAMPS
Sur un terrain sis à :	23 Chemin De Clayac 33710 PRIGNAC ET MARCAMPS
Cadastré :	339 C 580
Nature des Travaux :	Agrandissement de la terrasse existante (qui fait 10 m ²) via une terrasse sur pilotis qui fera 26 m ²

N° PC 033 339 24 J0004

Le Maire de Prignac et Marcamps

Vu la demande de permis de construire présentée le 03 mars 2024 par Monsieur Mercier Nicolas, demeurant 23 Chemin De Clayac 33710 PRIGNAC ET MARCAMPS ;

Vu l'objet de la demande :

- pour agrandissement de la terrasse existante (qui fait 10 m²) via une terrasse sur pilotis qui fera 26 m² ;
- sur un terrain situé 23 Chemin De Clayac à PRIGNAC ET MARCAMPS
- pour une surface de plancher créée de m² ;

Vu le Code de l'Urbanisme, notamment ses articles L 421-1 et suivants ;

Vu le Plan Local d'Urbanisme approuvé le 17/12/2015 ; et notamment le règlement de la zone A ;

ARRÊTE

Article 1 : Le présent Permis de Construire est **ACCORDÉ** sous réserve du respect des conditions particulières mentionnées à l'article 2.

Article 2 : La construction devra jouxter la limite séparative sans débord de toiture sur le fond voisin, lequel ne devra recevoir aucun écoulement d'eau.

Fait à Prignac et Marcamps, le 28 mars 2024
Le Maire,
François BERARD

